



Communiqué de presse

Mercredi 31 mai 2023

Décision de l'Arcom relative à l'émission « Touche pas à mon poste » du 5 octobre 2022

Au terme de la procédure engagée à la suite de la diffusion de l'émission « *Touche pas à mon poste* » du 5 octobre 2022, l'Arcom a prononcé, ce jour, une sanction d'un montant de 300 000 d'euros à l'encontre de la chaîne C8.

Durant cette séquence, la maire de Paris, qui ne participait pas à l'émission, a fait l'objet d'attaques nominatives de la part du présentateur, qui l'a invitée à « *fermer sa gueule* » et à « *chasser les rats la nuit au lieu de dire des conneries* », l'a mise au nombre d'une « *bande d'abrutis* », s'exclamant « *nous fais pas chier* » et réitérant à plusieurs reprises l'expression « *ferme ta gueule* ».

L'Autorité a considéré que ces propos étaient de nature à porter atteinte aux droits de la maire de Paris au respect de son honneur et de sa réputation, en méconnaissance des stipulations de l'article 2-3-4 de la convention du service.

Elle a également estimé que cette séquence traduisait une méconnaissance par l'éditeur de son obligation de maîtrise de son antenne, inscrite à l'article 2-2-1 de sa convention.

Au regard, d'une part, de la nature, de l'ampleur et de la gravité de ces manquements et, d'autre part, des précédentes sanctions prononcées pour des violations antérieures des mêmes obligations, l'Autorité a donc prononcé une sanction de 300 000 euros à l'encontre de la société C8.

La décision de sanction

 @Arcom_fr |  @Arcom |  @ArcomFR | Pour plus d'informations, rendez-vous sur [arcom.fr](https://www.arcom.fr)

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Marie Liutkus

M : marie.liutkus@arcom.fr

T : 01 40 58 37 15 | **P** : 06 73 10 38 80

RESPONSABLE DU PÔLE RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE

Sara Cheyrouze

M : sara.cheyrouze@arcom.fr

T : 01 40 58 36 17 | **P** : 06 60 85 97 17

ATTACHÉE DE PRESSE DU PÔLE RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE

Célia Wapoutou

M : celia.wapoutou@arcom.fr

T : 01 40 58 38 86 | **P** : 07 68 20 23 63